

DOUANES :

Au cœur de la crise sanitaire persistante, la Douane se trouve toujours en PRA et non en PCA, avec maintien d'un niveau d'activité normal. Malgré la hausse du nombre de télétravailleurs, le nombre d'agents touchés par la COVID est également reparti à la hausse, pour atteindre des niveaux comparables à ceux de mars dernier. Ceci est lié à la nature des fonctions exercées par les agents exerçant en Surveillance, au contact du public lors de leurs contrôles. Tandis que les agents se débattent pour accomplir au mieux leurs missions dans ce contexte dégradé, l'administration continue de mettre en place ses réformes destructrices à marche forcée (LDG promotions, transfert de missions fiscales à la DGFIP) en faisant fi des observations des syndicats. Le dialogue social ne pouvant plus s'exercer dans une atmosphère sereine, les organisations syndicales douanières ont décidé de boycotter jusqu'à la fin de l'année toutes les instances (hors CAP) devenues parodiques.



INSEE



Depuis l'annonce du reconfinement à partir du 29 octobre, notre DG a placé l'ensemble du personnel Insee en télétravail à 100%.

L'accès limité aux établissements est désormais soumis à autorisation du chef d'établissement sur motifs justifiés.

Cette généralisation du télétravail implique pour certains, des conditions de travail à domicile qui ne sont pas toujours aussi confortables qu'au bureau.

Nous avons donc demandé :

- que tous les agents disposent de postes équipés de station d'accueil ou de postes nomades avec accès au " bureau à distance" afin d'exploiter pleinement

les applications et fichiers installés sur leur poste fixe :

- que les agents qui le souhaitent puissent récupérer leur fauteuil ergonomique pour l'utiliser à domicile, le temps du reconfinement

- que tous les agents soient équipés d'un casque pour suivre les réunions de travail via Zoom en toute confidentialité

- que les contrôleurs stagiaires, pour qui la scolarité est interrompue en école pour se poursuivre à domicile, continuent à percevoir leur indemnité de stage dont la Direction prévoyait la suspension.

Les 3 premiers points sont en cours de déploiement, le dernier sera débattu en GT du CTR le 24 novembre.

DGCCRF

Dans l'indifférence générale, le décret du 16 août dernier a placé les DDI sous autorité du ministère de l'intérieur. Nous dénonçons à nouveau cette reculade alors que Bruno LE MAIRE avait indiqué que l'organisation actuelle le satisfaisait pas. Alors que des rumeurs courent et persistent, aucune nouvelle quant à la sécurité sanitaire des aliments. La crise que nous traversons montre notre manque cruel de moyens humains et matériels.

Pour autant, nous ne devons pas oublier le SCL et les DIRECCTE.

La CFTC continuera à dénoncer, agir et défendre.



CENTRALE :



Le télétravail s'est intensifié en Centrale depuis la deuxième période de confinement démarrée le vendredi 30 octobre. Le matériel commandé a été livré. Par contre, suivant les directions et le nombre de demande de télétravail, le temps d'attente peut être plus ou moins long pour obtenir le matériel car les services informatiques sont fortement sollicités.

La circulaire en date du 29 octobre dernier publié par le ministère de la Transformation et de la Fonction publique précise que « *les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent **impérativement** être placés en télétravail cinq jours par semaine* ». Cependant on peut constater que Le télétravail 5 jours sur 7 est loin d'être la norme !

De nombreux agents alternent entre télétravail et travail en présentiel. Pour certains d'entre eux, le jour de télétravail est nomade, c'est-à-dire qu'il peut changer en fonction des priorités de service. Beaucoup d'imprécision et de confusion concernant les missions télétravaillables. L'expérience du confinement du printemps aurait pu servir de leçon à notre administration pour préparer cette deuxième période de confinement en mettant au point des consignes précises pour permettre au maximum d'agents de travailler à distance.